Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261109-CONS-AG-26-172-DE
Date de télétransmission : 23/11/2026
Date de réception préfecture : 23/11/2026

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 9 novembre 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Débat sur l'opportunité de l'élaboration d'un pacte de gouvernance 2026-2032

L'an deux mille vingt-six, le 9 novembre à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 3 novembre 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI-GUIDI Josepha, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, POGGI Marie-Claire, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :
BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
de GENTILI Emmanuelle à CASTELLANI Pasquale
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à STROMBONI Marie
PADOVANI Marie-Hélène à POLIFRONI Bruno
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
TIERI Paul à SIMEONI Gilles

ABSENTS :
SAVELLI Pierre, CIMINO Philippe, MONDOLONI Jean-Martin, BATTINI Nicolas

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

Conseil du 9 novembre 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261109-CONS-AG-26-172-DE
Date de télétransmission : 23/11/2026
Date de réception préfecture : 23/11/2026

OBJET : Débat sur l'opportunité de l'élaboration d'un pacte de gouvernance 2026-2032

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE

De la tenue du débat sur l'opportunité de l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la mandature 2026-2032 ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

Abstention : Julien Morganti, Marie-Claire Poggi, Josepha Olivesi-Guidi

D'élaborer un pacte de gouvernance pour la mandature 2026-2032 ;

DIT

Que le pacte de gouvernance 2020-2026, ci annexé, servira de base d'élaboration, avec le maintien des axes stratégiques déclinés par ce dernier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO di BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.